

Demande de report d'échéances de cotisations

Si vous connaissez une fermeture ou une restriction directe ou indirecte de votre activité du fait des mesures sanitaires décidées par les Pouvoirs public, la MSA vous propose de demander le report de tout ou partie de vos échéances de cotisations pour les échéances du 5 ou du 15 février 2021, correspondant à la période d'emploi de janvier 2021. Pour en bénéficier, complétez et renvoyez par mail le présent formulaire :

- vous devez effectuer une seule demande par entreprise (Siren) quel que soit votre nombre d'établissements (Siret) ;
- votre demande concerne tout ou partie des cotisations dues. Elle doit être motivée ;
- cette demande vaut pour l'ensemble des cotisations légales ou conventionnelles que vous versez à la MSA (retraite complémentaire, prévoyance, formation...) ;
- les modalités de règlement suite à ce report de votre échéance vous seront précisées ultérieurement.

À l'attention des groupes ou entreprises de plus de 5 000 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel consolidé est supérieur à 1,5 Md€ : en renseignant ce formulaire, vous vous engagez à ne pas verser de dividende ni à procéder à des rachats d'actions en 2020, et vous certifiez ne pas avoir votre siège fiscal ou de filiale sans substance économique dans un État ou territoire non coopératif en matière fiscale.

Sauf réponse négative de votre MSA dans un délai de 48 heures, votre demande de report de paiement est acceptée et vous ne recevrez pas de courriel d'acceptation de votre demande. Dans tous les cas, transmettez votre DSN à la date d'échéance habituelle.

VOTRE ENTREPRISE

- Nom ou raison sociale :
- Numéro de Siren :
- Numéro de téléphone (fixe ou portable) :
- Votre adresse e-mail :

Cotisations patronales

Cotisations salariales et patronales

Nous vous remercions de motiver votre demande : fermeture administrative, baisse d'activité...

.....
.....
.....

Je certifie sur l'honneur que les informations transmises sont exactes.

Une fois rempli, ce formulaire est à adresser à votre MSA à l'adresse mail précisée dans l'encadré situé à droite (rubrique Employeur > Covid-19 > Démarches en tant qu'employeur).